

TRAVAUX PUBLICS

Edifices Municipaux

Salles municipales



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT
LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

LISTE DES
DOCUMENTS AUTRES
QUE DES
COUPURES DE PRESSE

SALLE MUNICIPALE -
De concert - marché Bonsecours

SALLE MUNICIPALE - 30 mars 1939
Dans différents quartiers de la ville

SALLE MUNICIPALE - 26 octobre 1934
Tarif de location

SALLE MUNICIPALE DE CONCERTS
(Marché Bonsecours)

SALLE MUNICIPALE DE CONCERTS

Salle située à l'étage supérieur
du Marché Bonsecours.

Une salle voisine de la précédente
fut occupée par le Conseil municipa-
pal ainsi que le personnel municipa-
pal entre les années 1848-1878.

- 1848 La transformation de la grande salle située dans la
partie supérieure du marché n'est pas encore terminée.
-24 juillet 1848-
- 1851 13 août - La Ville entreprend de transformer en salle
publique pour concerts la grande salle située dans la
partie supérieure du marché Bonsecours.
- 1852 15 avril - Acquisition de bancs pour accommoder 1,200
spectateurs.
On fait aussi construire une plateforme mobile de 24
pieds par 15 pieds pour servir de scène.
La salle sera éclairée au gaz.
La Ville louera cette pièce pour les organisations
publiques.
Modifications diverses effectuées pour améliorer l'état
de cette salle.
- 1854 20 décembre - Tarif de location de la salle municipale
des Concerts.
- 1863 26 mars - On décide de faire enlever de la salle la plate-
forme réservée aux musiciens.
- 1870 14 octobre - Le Conseil municipal vote un crédit de \$700
pour qu'il soit ajouté une entrée additionnelle à la salle
des Concerts.
- 1873 23 novembre - La Ville loue encore une fois la salle des
Concerts. La Ville, cette fois, ne réclame pas de loyer
et il semble que ce soit là la dernière fois que cette
salle ait été louée aux citoyens.
- 1876 12 janvier - Il est question de créer dans la salle des
Concerts un espace qui sera occupé par le Chef du Con-
tentieux municipal. Ce projet paraît toutefois avoir été
abandonné par la suite.

Note:----- Les procès-verbaux du Conseil municipal ainsi que ceux de
la Commission de l'Hôtel de Ville ne paraissent pas conte-
nir de renseignements additionnels sur la manière dont on
a disposé de cette salle des Concerts par la suite.
Il semble que, pendant ces années-là, le public se soit
dirigé vers d'autres salles situées à proximité des nou-
velles bâtisses construites un peu plus au nord, sur le
territoire urbain.

VOIR LE DOSSIER:

139

COMMISSIONS SPECIALES

Rapports et dossiers

CITY WILL OPERATE COMMUNITY HALL

Executive Committee Tells
N.D.G. Delegation What Is
What About Building

OPENING DATE UNFIXED

Manager, Appointed by City,
Will Take No Orders
From Local As-
sociations

10 Nov. — 1932

Notre Dame de Grace representatives approached the Executive Committee yesterday to seek information regarding the opening and operation of the Community Hall, Decarie boulevard and Cote St. Antoine road. They learned:

1—The date of the opening is uncertain, but it is not likely much before Christmas.

2—The city plans no official inauguration, but if the ward wants to stage its own banquet, it can have the hall free for the evening.

3—The city will run the building and the manager to be appointed will take no orders from local associations.

4—Anybody in the ward will be welcome to make suggestions for efficiently operating the hall, and they should be made through the elected representative, Ald. W. H. Biggar.

Albert Stock, president of the Notre Dame de Grace Business Men's Association, explained that the ward wants to know the intentions of the city in regard to inaugurating the hall, and what plans there would be for running the building. "We are very anxious that the hall should be run right," he said.

It was quickly learned that any inaugurating will have to be done by Notre Dame de Grace itself. The city has no money for jamborees, and the aldermen are not spending tax monies on banquets in hard times. The committee found acceptable the idea of Ald. Biggar, who introduced the delegation, that when the building is accepted by the city, that should be announced and dates fixed for anybody to inspect the hall.

As to running the place, Ald. J. Maurice Gablas, chairman of the Executive Committee, explained that operation by the manager will be under the direction of L. F. Phille, city treasurer. It would be run as a city building, he said.

John Daly, member of the delegation, insisted that the hall must pay and, for that purpose, he considered the co-operation of ward organizations essential.

To that Ald. Gablas replied that there must be complete understanding as to what "co-operation" means. The city is always open to suggestions. "But we cannot overlook the fact that this is a city building," he continued, "built with the money not of Notre Dame de Grace alone, but of all the wards in general. We will name a manager, and he will run the building like an ordinary city building—like a market, or a bath. It will be a city building run by the city. You may rest assured that, while we are open to suggestions, there will be no local associations giving orders to the manager, or changing dates or prices of halls."

Une salle municipale

Projet cher au maire Rinfret

23 nov 1933
M. le maire Rinfret assistait hier au déjeuner de la Ligue du progrès civique de Montréal. Invité à parler il a dit que l'un des projets qui l'intéressent le plus et auxquels il aimerait attacher son nom c'est la construction d'une salle municipale. Toutes les grandes villes en ont, dit-il, mais Montréal n'en a pas; cela nous prive de plusieurs avantages, des gens viendraient en plus grand nombre tenir chez nous tenir des congrès, des expositions, etc. Mais nous sommes toujours arrêtés par des détails secondaires.

Il faudrait placer cette salle au centre de Montréal, mais où est le centre de Montréal? il faudrait tout d'abord s'entendre là-dessus. Le maire a parlé du boulevard métropolitain; l'on s'entend assez bien sur sa nécessité mais on ne s'accorde pas sur son emplacement; toutefois M. Rinfret dit que le travail sur ce grand boulevard sera entrepris dans quelques semaines.

Plusieurs suggestions ont été faites par les membres: préparation pour la célébration en 1935 du 4e centenaire de la découverte de Montréal par Jacques Cartier; un manuel d'urbanisme pour les écoles; fonds pour conférences bilingues sur Montréal; concours d'écoliers sur des sujets civiques; prix pour les plus belles photographies de Montréal; indication de l'emplacement de anciens murs de Montréal par des plaques commémoratives; licences pour les chats; enlèvement des déchets les jours de fêtes.

M. l'échevin Savard a dit que Montréal pourrait se procurer les améliorations dont elle a besoin si ce n'était la question des dépenses de secours; il estime qu'Ottawa devrait prendre le fardeau des secours, comme il fournirait tout l'argent s'il s'agissait d'une guerre.

Wanted: A Municipal Hall

Mtl Star

2 nov. 1935

THE RECENT VISIT to Montreal of the Ballet Russe serves to bring prominently before the public once again the necessity of a municipal theatre or hall in which theatrical performances could be given.

Colonel de Basil, the founder and director of the Ballet Russe, has made certain representations to me in this connection which I think are worthy of recording. He says:

"We found ourselves severely handicapped again and again in our presentations of various ballets here because of the smallness of the stage. In some instances it was extremely difficult for the dancers on the stage to execute their various evolutions without colliding. Moreover, owing to lack of depth, something was necessarily lost in perspective effectiveness, which is always a matter of importance in the presentation of spectacular ballets.

"It seems to me that a city the size of Montreal is certainly lacking in municipal enterprise so long as it remains without a municipal hall. You can hardly find a city in Europe without its own hall or theatre, and the same may be said of the majority of the cities and towns throughout the United States. That the metropolis of Canada, with a population of over one million, should be so badly served in this connection seems to me to be a matter which should engage the serious attention of all those citizens who are interested in the development of a taste for the cultural arts."

COLONEL DE BASIL'S attitude is thoroughly justifiable. I have laid emphasis time and again upon the importance of a municipal building here which would enable us to provide adequate accommodation for large theatrical productions, as well as for concerts and orchestras. Time after time it has been advocated by individuals and groups that such a hall should be established as a war memorial, but there has never been any active concerted movement towards this end, and each time the matter has remained in abeyance.

The visit of the Ballet Russe must have made a good many Montrealers, who take a pride in their city and who have an interest in such cultural arts, thoroughly ashamed. It is not as if the financial aspect of the proposition offers any difficulty, for such a hall, managed on businesslike lines, would pay for itself over and over again. It would be quite easy to raise a loan at a moderate rate of interest to erect such a hall and spread the repayment over a term of years sufficiently long to ensure that there should be no financial burden borne by the citizens.

Shogun-Roll

30 mars 1939

C I T E D E M O N T R E A L.

SALLES MUNICIPALES SITUÉES DANS DIFFÉRENTS QUARTIERS DE LA VILLE.

Salle Ahuntsic	560 blvd. Gouin Est.
" Bordeaux	12137 Bois de Boulogne.
" DeLorimier	2151 ave Mont-Royal Est.
" Emard	6050 Blvd. Monk.
" Laurier	1115 rue Laurier Est.
" Mercier	443 rue Caty.
" Montcalm	6707 rue DeLorimier.
" Notre-Dame de Grâces	3761 Côte St. Antoine.
" Ogilvy	Angle Ogilvy & Champagneur.
" "	" " & Bloomfield
" Préfontaine	3622 rue Hochelaga.
" Ste-Cunégonde	532 rue Vinet
" St. Henri	521 Place St. Henri.
" St. Jean	70 rue Chamrock.
" Tétreaultville	8645 rue Boyce.
" St-Paul	1604 ave de l'Eglise.
" Marché Atwater	138 rue Atwater.
" " Bonsecours	rue St. Paul
" " Maisonneuve.	4375 rue Ontario Est.
" " St. Jacques	1125 rue Ontario Est.

Division des Propriétés de la Cité.

ce 30/3/39

/YB

(Vraie Copie)

Quelques détails nouveaux sur le projet municipal — Un centenaire — Le parc aux malpèques

Le Devoir 5 mai 1939

Certaines informations qui m'ont été données au commencement de cette semaine viennent à l'appui de l'opposition que j'ai déclarée ici même au projet né à l'hôtel de ville de faire de l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice l'entrée d'une grande salle qu'on bâtirait, pour y loger théâtre, salle de concerts, salle de congrès, dans le quadrilatère aux trois quarts vide qui bornent la rue Emery, la rue Sanguinet et une ligne perpendiculaire à la ruelle Joly, laquelle débouche rue Ontario.

Ces détails sont les suivants:

A. — Salle d'une capacité de neuf à dix mille sièges;

B. — Expropriation des terrains situés entre la rue Saint-Denis et le terrain de Radio-Canada, pour prolonger la ligne déjà homologuée de la rue Robin;

C. — Création dans cette partie expropriée d'un grand carré, face à la Bibliothèque, pour en faire un parc d'autos pouvant loger quatre à cinq cents voitures.

Reprenons ces points un par un pour voir ce qu'ils valent.

A. — Une salle d'une capacité de neuf à dix mille places — mettons, pour donner tout le jeu possible à ces messieurs, six à huit mille places — logerait certes les plus nombreux congrès, mais que vaudrait-elle comme théâtre ou salle de concerts? Rien, absolument rien.

D'abord, à moins d'engager des phénomènes de cirque, on ne réunirait jamais six à huit mille auditeurs pour du concert ou du théâtre.

Puis une pareille salle doit être faite pour que l'auditeur puisse entendre également bien de partout et voir sans être obligé de traîner dans ses poches une lunette-marine. C'est le son qui commande ses dimensions et il faut prendre pour base du son le soliste. Or, la voix humaine et l'instrument ont leurs limites, au delà desquelles ne sont audibles que les cris ou les bruits. L'orgue, l'orchestre, le chœur, quand ils chantent ou jouent très doux, s'assimilent à un instrument ou à une voix seule.

Pour des discours, on pourrait s'y servir de haut-parleurs. Pour le théâtre parlé, avec son débit précipité, pour la musique avec ses mille nuances d'intensité, des haut-parleurs donneraient des déformations du son souvent insupportables et détruiraient dans tous les cas la valeur artistique des représentations. On va peut-être dire que les concerts d'orchestre donnés en plein air, sur le rond-point du mont Royal, donnent entière satisfaction. Nul ne le nie; mais entre le plein-air et une salle fermée il y a toute la différence du monde. Même avec le haut-parleur le plus perfectionné il y a détérioration du son pour qui est placé trop près.

B. — La ville n'est pas heureuse dans ses expropriations, comme le démontre l'ouverture de la rue Saint-Laurent, de la rue Notre-Dame au port. Si Radio-Canada n'avait pas pensé à s'installer à l'endroit de l'ancienne Ecole de Réforme, cet énorme terrain vague risquait de laisser son trou inculte pendant bien des années.

Une expropriation ne se paie pas avec des prières. Croit-on que les propriétaires de la rue Saint-Denis se laisseraient déposséder pour une chanson? Pense-t-on qu'ils poussent l'esprit civique jusqu'à la gloire d'aider Concordia pour des prunes?

Comme on ne fera jamais croire à qui que ce soit qu'une expropriation destinée à créer un parc d'autos pour dégager un édifice inutilisable pendant cinquante semaines sur cinquante-deux et que fuiront toutes les organisations musicales qui ne seront pas des entreprises de cirque, sera jugée assez d'utilité publique pour qu'intervienne le législateur, les propriétaires à exproprier auront la plus belle chance du monde de se venger sur la municipalité des charges de toutes espèces qu'elle a fait peser sur eux, en lui demandant des indemnités astronomiques.

C. — Quelle belle arrivée à ce très beau monument qu'est la Bibliothèque Saint-Sulpice, qu'un désert d'asphalte, comme l'est devenue la place Sainte-Anne, — vis-à-vis l'obélisque et la caserne des pompiers no 1!

Voudrait-on répéter, et cette fois-ci sur une bien plus grande échelle, le scandale qu'offrent à l'œil la Place d'Armes et le square Phillips? Huit fois sur dix, la ville s'est

conduite en vandale: l'ouverture de la rue Saint-Laurent, le dépouillement de la Place d'Armes, des squares Sainte-Anne et Phillips offrent l'image pitoyable de l'esthétique municipale.

Je ne cesserai de le répéter: le conseil municipal n'a pas été élu pour construire des salles de concerts, mais pour gérer les finances de la Ville. Il est à plein les mains. S'il veut absolument construire une salle de concerts, théâtre, congrès, etc., et qu'il trouve l'argent que cela coûtera, qu'il ne commence pas par déclarer des intentions inexécutables et inutilisables; qu'il ne se mêle pas de choisir un emplacement qui se détériorerait avant que dix ans ne se fussent écoulés; que, dans une matière qui est de l'exclusive compétence des musiciens, des gens de théâtre, des ingénieurs ou architectes acousticiens, il ne se lance pas tête baissée et œillères fermées dans des conceptions gigantesques dont il n'a pas le moindre soupçon.

Le projet ne vaut rien; qu'on le mette au rancart!

- C I T E D E M O N T R E A L -
- T A R I F P O U R L A L O C A T I O N D E S S A L L E S M U N I C I P A L E S -

From Mr. A. J. Livinson
265 Craig St. East,
Montreal.
Aug. 1939.

From Mr. Livinson Jan 14, 1938.
Recd from Mr. Livinson + Miss Cairns (Mrs. Cairns) + City of Montreal

SALLE	QUARTIER	CHAISES	ADRESSE	DIMENSIONS	TAUX ORDINAIRES				
					1 ou 2 fois -	3 fois ou plus.	Assemblées publiques & Oeuvres paroissiales & Charité		
					PDS.	adm. gratuite			
Bordeaux,	Ahuntsic,	100	12137 Ave de Boulogne,	37 X 69 :	2553	\$ 10.00	8.00	8.00	
Côte St Paul,	St Paul,	210	1604 Ave de l'Eglise,	40 X 55 :	2200	15.00	10.00	10.00	
DeLorimier,	DeLorimier,	-	2151 Ave Mont-Royal E.,	38 X 58 :	2204	15.00	10.00	8.00	
Laurier,	St-Denis,	450	Parc Sir W. Laurier,	28.6 X 78 :	1430	30.00	15.00	10.00	
Mercier, <i>Comm. du change</i>	Mercier,	125	443 rue Caty,	51 X 26 :	1326	10.00	8.00	8.00	
Montcalm,	Montcalm,	800	DeLorimier & St-Zotique,	75 X 90 :	6750	40.00	20.00	10.00	
Notre-Dame de Grâces,	N. Dame de G.	250	3761 Côte St-Antoine,	33 X 79 :	2607	15.00	10.00	8.00	
Préfontaine, <i>Comm. du C</i>	Préfontaine,	200	Hochelaga & Chambly,	64 X 81 :	5184	40.00	20.00	10.00	
St-Henri,	St-Henri,	700	521 Place St-Henri,	58 X 123 :	7134	50.00	25.00	10.00	
St-Jean,	St-Jean,	150	Shamrock & St-Dominique,	64 X 81 :	5184	40.00	20.00	10.00	
Tétreaultville,	Mercier,	80	8645 rue Boyce,	36 X 27 :	972	10.00	8.00	8.00	
Ste-Cunégonde,	Ste-Cunégonde	30	Workman & Yipet	36 X 47 :	1692	10.00	8.00	8.00	
Marché Atwater,	Ste-Cunégonde,	550	Rue Atwater,	58 X 320 :	18560	80.00	40.00	25.00	
" Bonsecours,	Ville-Marie,	-	Rue St-Paul,	sur application					
" Maisonneuve,	Maisonneuve,	700	Rue Ontario Est,	124.9 X 60.9 :	7625	30.00	15.00	10.00	
" St-Jacques,	St-Jacques,	814	Ontario & Amherst,	61 X 122 :	7442	60.00	30.00	20.00	
Audessus du poste de police,	St-Jean,	50	1-er étage } 2-2ème " } Ogilvy & Bloomfield, }	27 X 31 :	837	5.00	2.00	2.00	
				35 X 20 :	700	5.00	2.00	2.00	
			3-1er étage } 4-2ième " } Ogilvy & Champagneur }	35 X 75 :	2625	5.00	2.00	2.00	
				38 X 26 :	988	5.00	2.00	2.00	
Audessus de la caserne de pompiers,	St-Jean,	50	5-1er " } Ogilvy & Champagneur }	31 X 22 :	682	5.00	2.00	2.00	
Ahuntsic	Ahuntsic	75	560 Boul. Gouin Est	30 X 40 :	1200	8.00	5.00	5.00	

Note: Les salles des marchés ne peuvent être louées les vendredis et samedis.

N.B. Marché St-Jacques: Montant additionnel de \$20.00 pour usage des phares lumineux.

26/10/34

N.D.G. COMMUNITY HALL 1,000 chaises

au 14 janvier 1938

Sales - municipalities

Atlantic City's \$15,000,000 Hall Turned Over to Army Air Corps

Bazette

7 April 1942

Atlantic City, N.J., July 6.—(AP)—Mayor Thomas D. Taggart announced tonight that Atlantic City's famous Convention Hall, the biggest in the world, had been "made available to the United States Army Air Corps."

It was the fifth structure taken over here during the last 10 days since it was announced 13,000 air force trainees would be brought to this seashore resort.

Four large hotels here, the Ambassador, Traymore, Dennis and Madison, had already been turned over to the project.

Mayor Taggart said no more conventions can be held in Convention Hall after the army takes over completely, but that was no surprise here. Few conventions are ever held in the big building, which was completed in 1929 at a cost of \$15,000,000 and has been considered a "white elephant" ever since.

Never has Convention Hall earned its own operating expenses, much less pay off an installment on its mortgage or meet the interest on it. Only one convention—that of the American Medical Association—has been held in it so far this year, and last year it housed only four conventions. Most conventions now are small meetings.

For 25 years this city's residents dreamed of building the most colossal convention hall ever devised by man. And when the dream came true they had few colossal conventions but plenty of colossal statistics.

Local residents like to boast New

York's Madison Square Garden can be tucked in one corner of their Convention Hall and still leave room for three full-sized football fields.

It covers seven acres of land and has seating capacity for 70,000 persons. Down in the basement is a public garage for 400 automobiles, and also a power plant capable of supplying this metropolitan area of 110,000 people with electricity. The power plant is packed in grease and it never turned a wheel.

Embedded in the concrete of the main hall floor are five miles of pipes that freeze ice for winter or summer skating. Upstairs are hundreds of committee meeting rooms and an endless maze of equipment no one man could keep track of. A janitor who has helped sweep the place out for years says "every time I go upstairs I discover something I never noticed before."

There's the biggest stage in the world in the hall and there is also the biggest pipe organ in the world.

The pipe organ contains 8,877 pipes that keep a 375-horsepower air pump busy. The biggest pipe is 64 feet long. The smallest is no larger than a man's little finger and goes "peep, peep, peep."

The whole organ cost \$1,250,000. It is really eight organs combined, with an engineer stationed in each while the maestro plays. At the organist's elbow is a telephone and a switchboard. If he hears a sour note he can call up the offending sector and demand, "hey, what's the matter up there?"

11 Nov.
Tim Buck au 1942
Le Devoir
marché Atwater

Discours du chef communiste — L'invasion de l'Afrique, promesse d'un second front en Europe — Le rapprochement de la Russie communiste des nations capitalistes — Liberté du mouvement ouvrier — Une seule manière de battre les Allemands: les combattre — Nombreux étrangers présents — Chahut

La Saint-Jean-Baptiste proteste

Des chefs communistes "sortis de la prison ou de l'illégalité" ont tenu hier soir au marché Atwater une assemblée publique pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Révolution russe et rendre hommage à Lénine et à son successeur Staline. L'auditoire se composait en grande partie d'étrangers. La porte du marché franchie, au milieu de relents d'étaux de bouchers, on pouvait immédiatement constater que le *bedit commerce* des insignes, des revues, etc., était entre bonnes mains. Partout des nez croches et des pommettes saillantes. Des jeunes filles, nombreuses, ne le cédaient à personne en applaudissements et en cris enthousiastes. On a fait une quête au cours de l'assemblée. Elle a rapporté 750 beaux dollars. On vendait, entre autres, la brochure signalée par M. Henri Bourassa, à sa conférence de jeudi dernier, dans laquelle le doyen Johnson, de Cantorbéry, soutient que l'Angleterre n'est chrétienne que le dimanche...

L'orateur Stanley Ryerson, qui parle français en dépit de son nom, et que ses familiers appellent tout simplement Roger, s'est attaqué à M. Henri Bourassa. Selon lui, l'ancien député de Labelle devrait perdre sa nationalité canadienne pour avoir déclaré que les seules nations chrétiennes dans le monde sont le Portugal de Salazar, l'Espagne de Franco, la France de Pétain et l'Italie de Mussolini. Nous déclarons, dit-il, au nom des Canadiens français que cet homme-là (M. Bourassa) doit abdiquer sa nationalité canadienne parce que par ses déclarations il tend la main aux ennemis du Canada.

Brouhaha et chahut

A ce moment, il y eut du brouhaha dans la salle. Des gens ont crié leurs protestations; l'ordre a été rapidement rétabli.

Le chahut avait duré plus longtemps au tout début de l'assemblée et avait fait contraste avec l'arrivée triomphante de Tim Buck, secrétaire du parti communiste au Canada, que le ministère de la Justice vient de libérer de la prison avec une vingtaine d'autres communistes. Des jeunes gens lancèrent des interruptions. Immédiatement toute la salle fut sur pied. Les uns montèrent sur leurs chaises, d'autres sur des tables pour voir ce qui se passait. Le désordre dura près de dix minutes; l'incident ne consistait en rien de bien grave. La

police fit sortir quelques jeunes gens, ce qui satisfait les organisateurs et les auditeurs. M. Emery Samuel, président de l'assemblée, qui venait de commencer un discours peu entraînant, a déclaré au milieu du bruit, en s'approchant le plus possible du microphone: "Il y a assez de policiers dans la salle pour que l'ordre soit maintenu. Silence! Asseyez-vous! Ne vous laissez pas provoquer par un petit bonhomme qui ne vient d'on ne sait d'où et qui veut se donner de l'importance. Nous avons l'assurance que la police maintiendra l'ordre. A nous de ne pas nous laisser provoquer par de petites affaires semblables". Deux ou trois autres fois pendant l'assemblée, il y a eu du remue-ménage.

Comme le peuple canadien lutte pour la défense de son sol, ainsi la Russie. Montréal vit encore dans le calme et la citadelle de Québec n'a pas vu de bombardiers ennemis. Pourquoi? Parce que sur un front de 2,000 milles, l'armée rouge tient tête aux Allemands. Sans elle, notre pays serait envahi et nos eaux du Saint-Laurent seraient infestées de sous-marins. Jusqu'aujourd'hui, elles n'ont reçu que quelques souillures.

Il se réjouit ensuite que le Canada ait mis fin à ses relations avec Vichy et demande au Gouvernement d'établir des relations diplomatiques officielles avec la France combattante. Il termine en criant: "Vivent les Nations-Unies; Vive l'Union soviétique; Vive le parti de Lénine et de Staline!"

Messages

A ce moment, le *Choeur populaire russe*, hommes et femmes en costumes, chante trois pièces musicales, sous la direction de M. Bernard Wexler. Ce choeur chante bien; ce ne fut pas la partie la moins intéressante de la soirée.

La collecte commencée pendant ce chant se poursuit après. Pendant cet entr'acte, M. Ryerson et ses compagnons de l'estrade préparent trois messages qu'ils lisent en anglais et en français à l'assemblée pour les lui faire approuver. Le premier s'adresse au général américain Eisenhower pour le féliciter de sa invasion de l'Afrique; le deuxième au général McNaughton pour l'assurer de l'effort de guerre des ouvriers canadiens; le troisième à Staline pour le féliciter de l'héroïque résistance de la glorieuse armée rouge qui dément le mensonge de l'invincibilité allemande.

Tim Buck

Depuis le début de l'assemblée, Tim Buck était resté tranquillement assis dans le coin de l'estrade. Il n'a pas la tête d'un révolutionnaire. Il a simplement l'air d'un ouvrier anglais. Homme d'une cinquantaine d'années, le cheveu blond et clair, rien ne le signe à l'attention publique. On ne devinerait pas à le voir que c'est lui le principal chef communiste du Canada. Une jeune fille fanatique nous renseigne: "Tim Buck est marié et père d'un enfant." Trépignements, cris, poings levés. Tim Buck a reçu son ovation en s'approchant du microphone: il peut commencer son discours. Deux photographes, peu connus des journalistes, "tirent" son portrait. C'est peut-être une simple coïnci-

dence, dit-il, mais la libération des chefs communistes est survenue au moment du 25ème anniversaire de la Révolution soviétique, de même l'invasion de l'Afrique et la promesse de l'ouverture prochaine d'un second front en Europe. Les premiers, les Russes ont donné la preuve que les Allemands sont battables.

Les historiens de la guerre, reprend-il, signaleront comme un fait extraordinaire le changement des relations entre la Russie communiste et les nations capitalistes. Les préventions contre la Russie sont conséquemment tombées.

Si Hitler n'est pas maître du monde aujourd'hui, c'est parce que la Russie, préparée par son régime pendant 24 ans, a réuni ses forces et a fait bloc contre les nazis. Nous aurons un jour le socialisme au Canada, affirme Buck, mais nous ne pouvons travailler à l'établir et battre Hitler en même temps. Pour le moment, une seule chose importe: gagner la guerre. De même que l'unité du Canada et des Nations-Unies est, dans le domaine international, nécessaire à la défaite d'Hitler, de même l'unité intérieure est essentielle au Canada: unité des communistes, des catholiques, etc.

Après avoir dit qu'il n'y a qu'une seule manière de défaire les Allemands, qui est de les combattre, comme l'ont fait les Russes, Tim Buck, qui voit là un argument en faveur du second front, a exposé que la présente guerre est une guerre du peuple, pour l'amélioration de son existence. Il a longuement insisté ensuite sur le mouvement ouvrier, montrant qu'en Angleterre il a eu plus libre jeu qu'ailleurs. Il réclame plus de liberté pour les ouvriers du Canada, désireux de faire un plus grand effort de guerre.

Il pose ensuite les Canadiens français en modèles de revendicateurs de droits, et ajoute que les communistes doivent les imiter pour réclamer libertés et droits. (Merci du compliment intéressé).

L'assemblée se termine sans chant d'hymne national ou international.

Au dehors, en raison du mauvais temps, il n'y a pas eu de manifestations, hostiles ou sympathiques.

La Société Saint-Jean-Baptiste proteste

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a protesté contre l'assemblée tenue hier soir par les communistes au marché Atwater, à Montréal. Voici le télégramme qu'elle a adressé aux journaux:

"Directeurs Société St-Jean-Baptiste réunis au Monument National ce 10 novembre protestent énergiquement contre la tenue d'une assemblée communiste organisée à Montréal par Tim Buck et ses affidés, premièrement parce que le parti communiste reste illégal au Canada, deuxièmement parce que la doctrine communiste est contraire à l'ordre social, troisièmement parce que les esprits à l'heure actuelle sont assez désorientés pour qu'on ne permette pas à des fauteurs de désordre de semer la zizanie parmi le peuple.

"Pour le conseil général,
 Le président,
 L.-Athanase Fréchette.

M. St-Laurent maintient l'interdit sur le communisme

"Je considère, dit-il, que le parti communiste est illégal, non seulement à cause des règlements de la défense du Canada, mais parce que son but est contraire au code criminel"

Le Devoir

23 fev. 1943

OTTAWA, 23. — "Il y a une différence entre ceux qui veulent s'emparer par la force du gouvernement dans notre pays et le gouvernement de nos alliés les Russes. Je suis sûr que si un groupement s'organisait en Russie pour renverser le gouvernement par la force, il serait considéré comme sédition et illégal autant que le parti communiste l'est au Canada".

C'est ce que déclarait, hier soir aux Communes, M. Louis Saint-Laurent, ministre de la Justice, en s'opposant pour la deuxième année consécutive à l'abolition de l'interdit qui frappe le parti communiste canadien dans les règlements de la défense du Canada.

Plusieurs députés, dont M. Ralph Maybank, libéral de Winnipeg sud-centre, ont réclamé l'abolition de cette disposition des règlements de la défense du Canada, en disant que la position du gouvernement est illogique, puisqu'il a libéré les communistes internés et qu'il conserve dans la loi la disposition qui décrétait cet internement.

Déclaration du ministre

M. St-Laurent a déclaré, en réfutant ce qu'il a appelé "ce prétendu illogisme", que tous ceux qui ont été libérés, ne l'ont pas été parce qu'ils étaient communistes, mais parce qu'ils se sont engagés à mettre fin à leurs activités subversives.

"En ce qui me concerne personnellement, dit le ministre de la Justice, je considère que le parti communiste est illégal, non seulement à cause de cette disposition des règlements de la défense du Canada, mais parce que son but est contraire au code criminel". M. St-Laurent cite le code criminel à l'article qui

se rapporte à ceux qui veulent renverser le gouvernement par la force.

Le ministre a répondu également à ceux qui disent qu'il est inutile de décréter l'illégalité du parti communiste dans les règlements de la défense du Canada, parce que cette illégalité est déjà prévue par le Code criminel.

Si les règlements de la Défense étaient modifiés dans ce sens, dit le ministre, tout le pays aurait l'impression que le ban d'illégalité qui frappe le parti communiste a été levé et que ce parti a fait quelque chose qui lui permet maintenant d'être légal, ce qui viendrait en conflit avec le code criminel.

Le débat d'été soulevé à propos d'une motion reconstituant le comité chargé de la révision des règlements de la défense du Canada.

Les "Témoins de Jéhovah"

Parlant du rapport présenté l'an dernier par le comité parlementaire, M. Maybank a demandé que les dispositions relativement à des associations comme les "Témoins de Jéhovah" soient modifiées. A son avis, cette association est ridicule et pas du tout subversive. Le même argument a été présenté par M. W. Douglas, député C.C.F. de Weyburn.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il ignore tout de cette secte religieuse et qu'aucune poursuite n'a été intentée contre elle par le ministère de la Justice depuis qu'il est ministre. Une recommandation du comité parlementaire a été acceptée pour distinguer des assemblées illégales les réunions purement religieuses.

DENY MARKET HALL TO TIM BUCK GROUP

Executive Council Cancels
Lease by 'Workers' Total
War Committee'

Gazette

MANY PROTESTS LODGED

4 mai 1943

Proposal to Ban Atwater Au-
ditorium to Political Gather-
ings Except at Election
Time Studied

Cancellation of the lease for the use of the Atwater Market Hall by the Workers' Total War Committee was ordered yesterday afternoon by the Executive Committee of the City of Montreal following a series of protests by groups representing

SMALL CROWD GATHERS

Ignorant or doubtful of the city's last minute stoppage of a scheduled "Back the Attack" rally at Atwater Market Hall at which Tim Buck, former Communist Party secretary in Canada, was to have been the chief speaker, several small crowds of Buck's supporters milled about the closed hall last night until they had to be dispersed by city police.

Cries of "We want Buck" were heard from among the gathered men and women who came to the market hall only to find that the doors were locked. A score of men and officers, led by Inspector P. Lawton, Capt. Jack Ennis, "subversive" squad head, and Capt. J. Marcotte, of the district police station, dispersed the noise-makers without any difficulty. There were no arrests.

Catholic youth, both students and workers, as well as the St. Jean Baptiste Society and similar organizations.

The groups visited the City Hall yesterday noon and made formal protest about the leasing of the hall to the organizations which they claimed to be "Communist."

(City police authorities revealed yesterday that posters advertising the Atwater Market rally were removed from poles throughout the city over the weekend by members of Capt. Jack Ennis's "subversives" squad on the grounds that no permission had been given the meeting organizers to display the posters in this fashion.)

In view of the probability of disturbances of the peace, the Executive Committee called Director of Police Fernand Dufresne into conference and then held a meeting to decide the matter.

It appeared possible that in addition to the cancellation of the lease for last night's meeting, the City Executive would in the near future refuse to allow the rental of city property for "political" meetings except for a period of about three or four weeks before elections.

As a major item of City policy in dealing with controversial political meetings, the decision reached yesterday was reported to be inconsequential insofar as revenue for the City was concerned.

Following the cancellation yesterday, organizers of the meeting previously scheduled for the Atwater Market Hall were reported seeking the use of other premises to hold

their meeting. Scheduled to address the meeting was Tim Buck, formerly described as secretary of the Communist Party of Canada. Fred Rose, Evariste Dube, Councillor Michael Buhay, Mrs. J. Lebrun, Stanley Ryerson, and others. Buck, and others, were previously interned under the Defence of Canada Regulations and recently released.

While leaders of the Communist Party of Canada have been released from internment, the ban on the party itself as an association for political action has not been lifted and many Communists have joined various organizations which are admittedly camouflage for continuing the furtherance of Communist ideas in Canada.

PROPOSAL STUDIED.

J. O. Asselin, chairman of the Executive Committee, declared late yesterday that the question of the refusal to rent city premises for political meetings was "still under study."

He added that the proposed resolution had not yet been fully discussed and that it "might be considered for the moment" to countenance the refusal to rent city property "to anyone." While a complete decision has not been reached, the refusal to rent "to anyone" may affect a number of small boxing and wrestling promoters who have been lessees of city halls to operate their shows.

"How can we decide whether any given person who asks for permission to hold a meeting will commit an infringement of the Defence of Canada Regulations or other Federal, Provincial or Municipal law?" asked Executive Committee members. "We must submit to receiving delegations for and against every such move, and our time is limited. It is best to withdraw from the whole situation and withhold the renting of all premises except during election campaigns."

At the City Council meeting later, Michael Buhay, a councillor, attempted to discuss the action of the Executive Committee as a matter of privilege.

"I believe I have a matter of great importance to bring before the City Council..." he began. But Pro-Mayor Victor Levesque ruled that the matter was not a question of privilege and the discussion was dropped.

Le Devoir 4 mai 1943 G. P.

Propagande communiste

L'exécutif municipal a refusé de permettre la tenue de la réunion qui devait avoir lieu, hier soir, en la salle municipale du marché Atwater. Il a bien fait; au vrai, il ne pouvait faire autrement. Le caractère communiste, de propagande communiste, que devait avoir cette réunion était parfaitement indiqué d'avance par le fait que des orateurs comme MM. Tim Buck, Evariste Dubé, Fred Rose, Stanley Ryerson et Michael Buhay, communistes notaires ou sympathisants pareillement notaires du communisme, y devaient porter la parole. Et dans les circonstances, la tenue de cette réunion avait l'allure d'une parfaite provocation. Il n'en a pas moins fallu l'intervention, et énergique encore, de toute une armée d'associations assez représentatives de l'immense majorité de la population montréalaise, pour obtenir la résiliation du bail que la ville avait, on ne voit pas trop pour quelles bonnes raisons, consenti au compère-camarade, M. l'échevin Michael Buhay.

Par la même occasion, en toute dernière heure, de la résiliation du bail, le comité exécutif a annoncé son intention, à ce que rapporte un confrère du matin, "d'étudier sé-

rieusement la question de refuser de louer dorénavant toutes les salles municipales pour des assemblées publiques, excepté durant les campagnes qui précéderont des élections municipales, provinciales ou fédérales".

Il faut espérer que cette sérieuse étude ne s'éternisera pas, que ceux qui vont s'y livrer ne tarderont pas trop à en venir à une décision, à la seule décision qui s'impose en l'occurrence: l'interdit sur les assemblées communistes et communistes, non seulement dans les salles municipales mais dans toutes les salles publiques de la ville de Montréal, dont les propriétaires ressortissent à la compétence du chef de police et des autorités municipales. Les réunions de ce genre, dans le Montréal catholique et français, personne ne le peut nier, sont d'allure nettement provocatrice.

Depuis que le ministre de la Justice a pris sur lui d'ordonner l'élargissement des chefs communistes, ceux qui avaient été internés dès le commencement de la guerre et les autres qui pendant longtemps avaient échappé aux recherches perspicaces de la police fédérale, ces mêmes élargis et leurs comparés, malgré les engagements pris de ne faire aucune propagande pour leur parti, qui reste toujours hors la loi, n'ont laissé passer aucune occasion d'agir dans le sens défendu. Il n'est que d'avoir ouvert les yeux sur ce qui s'est passé à Montréal, ces derniers mois, pour s'en rendre compte. Le journal *Victoire* et la salle *Victoire* sont en pleine purulence d'activité.

(par Emile Benoist et O. H.)

Tim Buck au Forum

Le Devoir 22 mai 1943

Communistes et communistes se sont promis que le grand chef du communisme au Canada, Tim Buck, parlerait à Montréal, quoique le parti communiste soit toujours hors la loi et que le ministre de la Justice, M. Louis Saint-Laurent, ait à maintes reprises déclaré que hors la loi il resterait.

Une assemblée d'un *Comité Ouvrier*, sous couleur de la défense de la liberté de parole, est convoquée pour dimanche après-midi, au *Forum*. Le programme annoncé ne comporte qu'un seul discours, celui de Tim Buck: discours qui prend allure à la fois de drapeau de la révolution et de défi aux honnêtes gens.

La Victoire, qui est l'organe français du communisme à Montréal, annonce indirectement, dans sa livraison du 22 mai, cette réunion, en reproduisant le texte d'un discours qu'un certain Adrien Villeneuve — ce qui n'est peut-être qu'un nom de guerre. — aurait prononcé récemment, poste C.K.A.C., sur la question de la liberté de parole et sous les auspices du *Comité dit pour la liberté de parole*. Ce comité, pour autant qu'il existe, ne serait que l'une des innombrables peaux de caméléon dont le parti communiste fait un usage constant.

A la fin de sa prétendue causerie — au poste C.K.A.C., où nous avons pris des informations, on ne se souvient pas d'une causerie de cette sorte — le camarade Adrien Villeneuve aurait fait l'annonce suivante:

Ce soir, je vous parle de la part d'un nouveau comité dont je suis membre. Il s'appelle le Comité des Citoyens pour la liberté de parole. On vient de l'organiser pour protester contre toute atteinte au droit du peuple de parler librement.

Je crois pouvoir affirmer que ce comité aura l'approbation des Montréalais, de langues française et anglaise, pour son programme d'action. Ce Comité demande à tous les Montréalais de déclarer nettement qu'ils ne toléreront aucune restriction de la liberté de parler, surtout de parler dans l'intérêt de la victoire sur l'hitlérisme.

Dimanche prochain, l'après-midi, ce nouveau comité tiendra au Forum un ralliement public, pour protester contre l'interdiction de l'assemblée du Comité Ouvrier de la semaine dernière par le comité exécutif. Et pour montrer au reste du Canada que la liberté de parole existe, toujours à Montréal, et que les Montréalais sont toujours prêts à se battre pour cette liberté, l'orateur principal de cette assemblée sera Tim Buck, secrétaire national du Comité Ouvrier pour un effort de guerre, qui devait être le principal orateur de cette assemblée interdite.

Ce *Comité Ouvrier* qui a Tim Buck pour secrétaire national n'est pas autre chose que le parti communiste sous un nom légèrement camouflé, juste assez pour éviter immédiatement une interdiction formelle de la réunion. Quand les circonstances s'y prêtent, le Comité n'hésite pas à ajouter le qualificatif *communiste* au qualificatif *ouvrier*. Par exemple, le 1er mai, en annonçant l'enrôlement du camarade Emery Samuel dans l'armée active, pour noyauter celle-ci, la *Victoire* présentait, sans aucune espèce de retenue, l'Emery Samuel comme *secrétaire provincial du Comité Ouvrier et Communiste*.

Tim Buck est au programme du *Forum*, dimanche. Si ce n'est pas là un défi à l'opinion publique, nous voudrions bien savoir ce que c'est. Pour les mêmes raisons qui les ont fait agir dimanche dernier et aussi à l'occasion du premier mai, les autorités municipales et policières de Montréal se doivent d'intervenir et d'interdire absolument la tenue de l'assemblée annoncée pour demain à l'amphithéâtre du *Forum*.

L'assemblée du Forum n'a pas eu lieu

Le Devoir 25 mai 1943

On avait annoncé pour dimanche une assemblée communiste au Forum, organisée par le *Comité des citoyens pour la liberté de parole*. Comme le dimanche précédent, la réunion n'a pas eu lieu. Pour quelle

raison? Est-ce à cause du cirque qui tenait ses assises dans la vaste enceinte du Forum? Est-ce à cause de la nouvelle de la dissolution de l'Internationale communiste? Le dimanche 16 mai, des policiers étaient aux portes et avertissaient gentiment les gens qu'il n'y avait pas d'assemblée et qu'ils devaient se disperser. Dimanche dernier, il n'y avait même pas de policiers pour éloigner les gens qui persistaient à demeurer aux portes, dans l'espoir qu'elles viendraient à s'ouvrir.

Tim Buck, secrétaire du parti communiste au Canada, parti illégal, devait parler à l'assemblée du Forum. Loin de là, il était à Toronto où il a d'ailleurs fait une déclaration de soumission aux décisions de Moscou.

M. L. Bass veut faire respecter les droits du conseil municipal

La Presse 25 mai 1943

Récemment, le Comité exécutif de ville de Montréal décidait de ne pas louer à l'avenir les salles municipales pour la tenue d'assemblées en dehors des périodes électorales. Or, le conseiller Louis Bass, dans un avis de motion qu'il présentera à la prochaine séance du conseil, soutiendra qu'une telle décision du Comité exécutif empiète sur les prérogatives du conseil auquel il appartient de décider des questions de principe et il priera l'Exécutif d'étudier l'opportunité d'éviter à l'avenir d'empiéter sur les prérogatives du conseil et de lui soumettre, pour décision définitive, toute question de principe en ce qui a trait au refus de louer des salles pour certaines fins à certaines personnes.

M. Bass soutient que seule l'autorité fédérale a la responsabilité de décider si une assemblée peut nuire à l'effort de guerre du Canada ou est contraire à la paix, au bon ordre et au gouvernement.

BANS CCL MEETING AT ATWATER HALL

Gazette

Executive Committee Cancels
Lease Obtained Under Al-
leged 'False Pretences'

29 Janv. 1944

MAY MEET AT FORUM

Union Heads Plan Protest
Against Labor Legislation
Now Before Quebec
Legislature

Holding its ground despite formal protest by the Canadian Congress of Labor, the City of Montreal Executive Committee yesterday upheld the cancellation of the lease for a public meeting at Atwater Market next Monday evening. The C.C.L. was scheduled on that date to hold a protest meeting in connection with the labor legislation now before the provincial Legislature.

Later information during the day held that the union organization had rented the Forum for a meeting on Tuesday.

"The hall was obtained through what amounted to false representation and when the department concerned learned the truth, the lease was cancelled," said Executive Chairman J. O. Asselin.

It was learned that the hall was leased last week by a man who gave the name of "Alme Cardinal" and who paid \$80 for the lease of the hall for a "private" meeting. The rate for a public meeting is \$40.

Led by its counsel, G. M. Desaulniers, the CCL protested to the executive committee at noon and asked that the cancellation be repealed. The committee decided unanimously it could not interfere in the case in view of a resolution passed last May barring the use of halls owned by the city for public meetings except for one month during electoral campaigns.

It was resolved on May 17, 1943 upon report of the Director of the Police Department "Not to rent any municipally-owned hall for public meetings except during the month preceding voting in a municipal, provincial or federal election. In case the nature of the meeting may be doubtful the superintendent of the division of administration of buildings shall submit the question to the Executive Committee."

NO EXCEPTION MADE

"We can make no exception," said Chairman Asselin. "We have refused scores of requests for renting the halls on the grounds that they were public meetings. We have even refused councillors who had rented halls and appealed."

He traced the ban on renting halls to the riotous plebiscite meetings, to the clamor raised over the Tim Buck meetings and to the report of the Chief of Police that the maintenance of good order was becoming difficult and disturbances of the peace increasing.

"This is no step invoked against the Canadian Congress of Labor but a natural decision growing out of a previous resolution. The citizens at large should be warned that any hall obtained through false representation will meet with cancellation of the lease. The action will be no surprise."

Meanwhile, members of the CCL white-collar workers' union and members of other unions were anxiously awaiting a decision from the Quebec Municipal Commission today or next Monday dealing with the question of wages during the 23-day strike in December and January.

Salle refusée au Congrès canadien

La Presse 28 Janv. 1944

Une délégation d'officiers du congrès canadien du travail s'est rendue à l'hôtel de ville, cet avant-midi, pour protester auprès de M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, contre la décision des autorités municipales de refuser de louer la salle du marché Atwater pour la tenue d'une assemblée de protestation contre les nouvelles lois ouvrières élaborées par le gouvernement provincial.

Cette assemblée devait avoir lieu lundi soir, sous les auspices du congrès canadien, et la salle avait été déjà louée, mais l'exécutif donna ordre de remettre l'argent perçu et d'annuler le bail.

Cette action du comité exécutif est basée sur une résolution adoptée le 17 mai 1943 par l'exécutif et en vertu de laquelle aucune salle municipale ne peut être louée pour fins d'assemblées publiques, sauf durant le mois qui précède le jour de votation d'une élection municipale, provinciale ou fédérale.

Au cas de doute sur le caractère d'une assemblée, le surintendant de la division de l'administration des immeubles doit soumettre le cas à l'exécutif.

City Refuses to Rent Property For 'Defence of Freedoms' Meet

Gazette

15 mai 1943

Standing on its previous decision not to rent halls in city property to any "political" group except during electoral periods, the Executive Committee yesterday refused to lease premises for a meeting to the Montreal Citizens' Committee for the Defence of the Four Freedoms.

A delegation representing the association composed "of professional and business men of the city," according to the Rev. G. F. Partridge, a member of the delegation, waited upon the city officers late yesterday.

Chairman J. O. Asselin told the delegation that in view of the previous decision taken in the case of the last "Tim" Buck proposed meeting here, no permits could be issued. A resolution was already prepared, the delegation was told and no permits could be issued except in electoral periods.

"And that goes for the Bloc Populaire, the "Chaloult" and others," said the chairman.

The association sought permission

to use a City hall chamber after the proposed use of the Forum for the Sunday afternoon meeting was barred. Mr. Partridge declared he "understood" that a reservation had been made to meet at the west end arena.

"Because we have a big show to-night and Saturday evening, we could not have possibly made arrangements to have the building ready for Sunday," T. P. Germain, general manager, said last night.

After the meeting with the Executive Committee, Louis Fitch, K.C., a member of the delegation issued the following statement:

"The matter at stake is not that 'Tim' Buck may or may not speak but the right of the citizens of Montreal to listen to him. Our organization's major aim is the right of free speech. The Forum has been refused to us and so had Atwater Market. We may not find another locale but we are preparing a move to bring the necessity of settling this question before the public in a moving manner."

Salles municipales louées seulement en période électorale

Le Presse 5 mai 1943

Le comité exécutif de Montréal a décidé de ne pas louer les salles des édifices municipaux d'ici la fin de la guerre pour la tenue d'assemblées en dehors des périodes électorales, comme le confirme le refus que vient d'essayer le "Quebec Committee for Allied Victory" qui voulait louer la salle du marché Atwater pour y tenir une réunion demain soir.

Le président de l'Exécutif, le conseiller J.-O. Asselin, a déclaré hier à des représentants de l'association précitée que la ville ne louerait dorénavant ses salles que pour des assemblées électorales. Cette mesure s'applique pour les élections fédérales, provinciales et municipales.

La ville loue ses salles plus cher

Le Presse 2 février 1944

Les autorités municipales viennent de décider de porter de \$30 à \$40 par soirée le prix de location de toutes les salles municipales pour les séances de lutte et de boxe.

En apprenant cette décision, le conseiller Camille Côté a écrit au président du comité exécutif, M. J.-O. Asselin, pour savoir si la ville s'est conformée aux ordonnances de la commission des prix et du commerce en temps de guerre. M. Côté n'est pas opposé à l'augmentation des revenus de la ville, mais il croit que cette dernière doit se conformer aux ordonnances fédérales adoptées dans le but de prévenir la hausse du coût de la vie et l'inflation.

Committees Confused In Censorship Motion

The Quebec Committee for Allied Victory yesterday denied any connection with a cancelled lease on the Atwater Market Hall for a meeting to be addressed by Tim Buck, formerly described as secretary of the Communist Party of Canada.

The Quebec Committee for Allied Victory never leased the hall for the purpose of being addressed by Tim Buck nor had it invited him to speak under its auspices, the committee said.

It was explained at the City Hall yesterday, where Councillor Louis Bass has prepared a motion censoring the city executive for "censorship of free speech," that Councillor Michael Buhay had leased the hall in the name of the Workers' Total War Committee.

In describing the committee concerned in his notice of motion, Councillor Bass, apparently under a misapprehension, identified it as the Quebec Committee for Allied Victory. His move was reported in favor of the latter organization instead of the organizers of the meeting.

Gazette 28 mai 1943

May Lift Ban On Rentals Of City Halls

Standard 22 avril 1944

Early Revision: Complaints Made

The question of renting municipally-owned halls to public organizations, now forbidden except during periods immediately prior to municipal, provincial or federal elections, will shortly be reviewed by the Executive Committee and the present decision either reversed or modified, it is learned today.

Decision to stop leasing these halls for public meetings was taken by the administration about a year ago, following protests received from several delegations that the meeting places were being rented out to communist organizations.

The Executive Committee, on advice of Director Dufresne, took the position that it could not refuse the halls to one set of organ-

izations—provided they were legal—while allowing their use to others, decided to bar the facilities to everyone, except politicians, immediately prior to elections.

Since that time, many complaints have reached the City Hall from organizations desiring to hold meetings in these halls—usually located in the upper storeys of municipal public markets. Complainants allege that the city's reply that other halls are available is unsatisfactory, since the rental of privately owned places, sufficiently large for their needs is prohibitive, while the city-owned places have always been rented for \$25 or \$50.

Latest protest to reach the municipal administrators comes from the Montreal Property Owners' League, representatives of which told the Executive Committee this week that their inability to secure a municipal hall for the voicing of their views put them "in a class with communists and other undesirable elements," a fact which, they stressed, they resented very much.

The delegation received a promise that the entire matter of hall hiring would be reviewed and the law probably modified.

L'administration refuse à la Ligue des propriétaires de Montréal le droit de louer des salles municipales pour ses assemblées. Le comité a-t-il oublié qui a payé pour la construction de ces immeubles? *Le Propriétaire, juin 1944*

La Ligue des propriétaires de Montréal proteste avec énergie contre une récente décision du comité exécutif de la ville de Montréal. Il s'agit d'une injustice flagrante, surprenante, de même que la négation totale du droit des propriétaires, les plus importants contribuables de la ville. Voici les faits. La Ligue des propriétaires de Montréal après avoir décidé de tenir chaque mois son assemblée régulière dans un quartier différent de la ville (afin de répandre partout nos idées et atteindre tous les intéressés) demanda verbalement et obtint permission du président J.-O. Asselin de louer les salles municipales qui, de par leur désignation même, sont la propriété des contribuables puisqu'elles ont été construites avec leurs taxes. Fait qu'il ne faut tout de même pas ignorer. Quelques jours après l'assentiment de M. Asselin, la Ligue était informée que les dites salles lui étaient refusées en vertu d'un certain règlement municipal. Immédiatement nous avons protesté par une lettre au comité exécutif en faisant valoir que les propriétaires alimentent le trésor municipal et que les salles de la ville leur appartenaient à plus d'un titre. Le refus de la ville s'expliquait mal, à vrai dire pas du tout.

Notre protestation a eu son écho le 5 mai dernier. Ainsi que reproduit dans les quotidiens, le comité exécutif a soumis la question au vote. Le président Asselin et le commissaire Alfred Filion votent en notre faveur mais MM. Marler, Guévremont, Quinn et Aimé Parent s'opposent formellement à ce que la Ligue des propriétaires de Montréal

ait accès aux salles municipales pour la tenue d'assemblées.

Voilà qui est un peu fort. La Ligue des propriétaires a protesté auprès d'Ottawa contre l'ordonnance qui prive un propriétaire du droit de louer sa propre maison à ses enfants! Or, à plus forte raison, devons-nous nous élever contre la décision du comité exécutif qui nous enlève celui de nous réunir dans les salles publiques que la cité a édifiées avec l'argent de nos taxes. Décidément le comité exécutif nous traite par-dessus la jambe et avec un sans-gêne frisant la témérité. Ces salles nous appartiennent! Qui les a payées si ce n'est nous? Nous consentons par dessus le marché à les louer alors qu'en principe nous devrions nous y réunir gratuitement.

L'affaire n'en restera sûrement pas là et la Ligue va mettre tout en oeuvre, avertir tous les propriétaires de cette décision inexplicable.

Si le comité veut indisposer ceux qui contribuent le plus largement à son trésor il ne pouvait mieux faire.

Les propriétaires ont assez de difficultés, il nous semble, du côté d'Ottawa sans que le comité exécutif par des décisions incompréhensibles et ne reposant sur aucun principe acceptable, vienne encore mettre des bâtons dans les roues.

Les salles publiques de Montréal sont notre propriété: nous les avons payées avec une multiplicité de taxes, impôts de toutes sortes. Personne n'a le droit de nous en défendre l'entrée et la Ligue est fermement décidée à revendiquer ce droit jusqu'au bout.

Faut-il ajouter que nos réunions n'ont rien de subversif et qu'au contraire nous y travaillons au bien-être général de la métropole, nous cherchons des solutions aux problèmes immobiliers de notre ville et nous n'avons à coeur que l'amélioration administrative. Autant de raisons qui rendent incompréhensibles le geste du comité administratif.

La ville refuse de changer d'attitude

La Presse, 7 nov. 1945

Le comité exécutif vient de décider de maintenir sa décision quant à la location des salles municipales, le dimanche, pour les représentations connues sous le nom de "soirées de famille". Il y a deux ans, les chefs de l'administration avaient donné l'ordre de ne plus louer ces salles le jour du Seigneur, sous prétexte que les représentations qui y étaient offertes enfreignaient la loi du dimanche. Plusieurs conseillers avaient prié l'Exécutif de revenir sur sa décision, mais ils ont échoué dans leurs démarches.

mettre à des communistes de répandre leurs idées révolutionnaires."

Signataires d'une requête

"Les associations qui, dans le temps, signèrent cette requête, sont les suivantes:

La Jeunesse ouvrière catholique, la Jeunesse ouvrière catholique féminine, la Jeunesse étudiante catholique, la Jeunesse étudiante catholique féminine, la Jeunesse indépendante catholique, la Jeunesse indépendante catholique féminine, la Jeunesse agricole catholique, la Jeunesse agricole catholique féminine, la Ligue ouvrière catholique, la Ligue indépendante catholique, la Ligue indépendante catholique féminine, le Comité des Oeuvres, la Société St-Jean-Baptiste, l'Association catholique des voyageurs de commerce, le Conseil central des Syndicats catholiques, la Société St-Vincent de Paul, l'Union catholique des cultivateurs, la Ligue des retraitants, la Société de coopération, la Ligue du Dimanche, la Fédération des ligues du Sacré-Coeur, le Tiers-Ordre, la Fédération des amicales des Frères des Ecoles chrétiennes, la Fédération des amicales des Frères du Sacré-Coeur, les Artisans canadiens-français, la Fédération des Jeunes Laurentiens, la Fédération des Scouts catholiques de la province de Québec, l'Université de Montréal, Diocesan Union Holy Name Society.

"A la suite de ces protestations et en raison des multiples difficultés rencontrées par l'administration au sujet de ces salles, le Comité exécutif décida en 1943, par résolution, de ne plus louer les salles municipales. L'administration a dû, par la suite, refuser un très grand nombre de demandes qui lui étaient formulées pour la location de ces salles, dont une, entre autres, faite assez récemment par le conseiller Burrows au nom des cheminots alors en grève. Aujourd'hui, et à la demande expresse de Son Honneur le Maire Camillien Houde, le Comité exécutif a consenti à reconsidérer ses décisions précédentes à ce sujet et il a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Amendement du 17 juin

"EXTRAIT du procès verbal d'une séance du Comité exécutif de la Cité de Montréal tenue le 17 juin 1952.

"Sur la proposition de Son Honneur le Maire, il est à l'unanimité RESOLU: que la résolution de ce Comité en date du 17 mai, 1943 soit modifiée en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Le Comité exécutif peut cependant louer, pour des fins d'assemblées publiques, les diverses salles municipales à toute personne, groupe ou organisation sur recommandation du directeur du Service de la police."

(Certifié).

J.-A. Mongeau,
Greffier de la Cité.

"Cette résolution empêchera, poursuit M. Houde, grâce à la surveillance prescrite du Service de la police, que les salles puissent être utilisées par des éléments subversifs.

"Quand la demande des Syndicats nationaux nous a été faite, le conseiller J.-B. Delisle, représentant des Syndicats, nous a dit qu'il demandait la salle pour le cartel de trois unions. Je sais que dans une de ces unions, qui n'est pas celle des Syndicats, des éléments subversifs occupent des postes de commande, ce qui avait sans doute influé sur la décision de la majorité des membres du Comité exécutif à s'en tenir à la résolution de mai 1943, décidant de ne pas louer les salles à qui que ce soit en dehors des périodes électorales."

Salles municipales

Location des salles municipales

Adresser
M. Claude Jodoin propose que les groupements "bona fide" puissent louer les salles de réunions attenantes aux marchés publics, afin d'y pouvoir tenir des assemblées *2 avril 1957*

A l'heure actuelle, les salles de réunions attenantes aux marchés publics de la métropole ne sont pas accessibles aux groupes ou associations qui veulent en faire la location, en dehors des périodes électorales.

Le conseiller Claude Jodoin estime qu'il n'est pas logique de refuser la location de ces salles aux associations ou groupes *bona fide*, pour fins d'éducation ou de discussions démocratiques, tandis qu'elles sont mises à la disposition "d'histrions, de lutteurs ou d'autres combattants."

En conséquence, M. Jodoin proposera à ses collègues du conseil municipal que le Comité exécutif soit prié d'étudier l'importance, "pour le bon renom de notre démocratie et sa conservation, de louer ces salles aux groupes et organisations *bona fide* qui auront obtenu au préalable la sanction du directeur de la police ou de ses représentants autorisés."

La ville pourra louer ses salles de marchés

La Presse

18 Juin 1952

Le comité exécutif, sur la proposition du maire, modifie une résolution datant de mai 1943. — M. Houde remet une déclaration à la presse.

Les éléments subversifs

Les autorités municipales ont décidé unanimement, hier après-midi, sur la proposition de S.H. le maire Camillien Houde, de revenir sur la décision prise par le comité exécutif, le 17 mai 1943, de ne plus louer les salles municipales à qui que ce soit en dehors des périodes électorales. On sait que depuis l'application de cette mesure, plusieurs groupements ont protesté quand les chefs de l'administration ont refusé de leur louer les salles municipales pour fins d'assemblées. Tout récemment encore, la salle du marché S.-Jacques était refusée aux Syndicats nationaux pour une assemblée concernant la grève de chez Dupuis Frères et le maire Houde, qui avait alors voté avec la majorité des membres du comité exécutif, a été critiqué par différents chefs ouvriers pour cette attitude.

Tard hier soir, le maire a remis aux journalistes une déclaration écrite qui explique et les circonstances qui avaient amené le comité exécutif à adopter la résolution précitée et la raison du refus récent de louer la salle du marché S.-Jacques aux Syndicats nationaux.

Déclaration de M. Houde

"En novembre 1942, dit-il, M. Tim Buck, chef du parti communiste au Canada, tenait une assemblée dans la salle du marché Atwater. Cette salle avait été louée sous de fausses représentations par un certain monsieur McCutcheon pour et au nom du Conseil national des droits démocratiques.

"Au cours de cette assemblée publique, le principal orateur fut M. Emery Samuel qui parlait sur une tribune ornée d'un drapeau rouge

sang, surmonté d'une faucille et d'un marteau jaune et qui, après avoir salué la foule avec le signe du poing fermé, se fit le propagandiste d'une souscription pour la levée de l'interdiction qui pesait sur le parti communiste. Les idées mises de l'avant étaient nettement subversives et de nature à nuire à l'ordre et à la paix.

"Les autorités municipales reçurent de nombreuses protestations à la suite de cette assemblée et, en particulier, du Comité diocésain de la Jeunesse Ouvrière Catholique qui vint à l'hôtel de ville en délégation et soumit plus tard une requête demandant aux autorités "de ne jamais louer aucune de leurs salles publiques à des gens qui s'en serviraient pour permettre à des communistes de répandre leurs idées révolutionnaires.

Requête signée par plusieurs associations

Et le maire mentionne alors les associations suivantes qui signèrent cette requête: la J.O.C., la J.O.C.F., la J.E.C., la J.E.C.F., la J.I.C., la J.I.C.F., la J.A.C., la J.A.C.F., la L.O.C., la L.I.C., la L.I.C.F., le Comité des oeuvres, la Société S.-Jean-Baptiste, l'Association catholique des voyageurs de commerce, le Conseil central des syndicats nationaux, la Société S.-Vincent-de-Paul, l'U.C.C., la Ligue des retraités, la Société de colonisation, la Ligue du dimanche, la Fédération des ligues du Sacré-Coeur, le Tiers-Ordre, la Fédération des amicales des Frères de Ecoles Chrétiennes, la Fédération des amicales des Frères du Sacré-Coeur, les Artisans canadiens-français, la Fédération des jeunes laurentiens, la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec, l'Université de Montréal et

la Diocesan Union Holy Name Society.

Décision prise par l'Exécutif

Et la déclaration de M. Houde se continue: "A la suite de ces protestations et en raison des multiples difficultés rencontrées par l'administration au sujet de ces salles, le comité exécutif décida en 1943, par résolution, de ne plus louer les salles municipales. L'administration a dû, par la suite, refuser un très grand nombre de demandes qui lui étaient formulées pour la location de ces salles, dont une entre autres faite assez récemment par le conseiller Percy Burrows au nom des cheminots alors en grève.

"Aujourd'hui, et à ma demande expresse, le comité exécutif a consenti à reconsidérer sa décision précédente à ce sujet et il a adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

"Sur la proposition de Son Honneur le maire, il est à l'unanimité résolu que la résolution de ce comité en date du 17 mai 1943 soit modifiée en y ajoutant le paragraphe suivant: "Le comité exécutif peut, cependant, louer, pour des fins d'assemblées publiques, les diverses salles municipales à toute personne, groupe ou organisation sur recommandation du directeur du service de la police."

Les éléments subversifs écartés

"Cette résolution empêchera, grâce à la surveillance prescrite du service de la police, que les salles puissent être utilisées par des éléments subversifs"; continue la déclaration du maire, pour ajouter: "Quand la demande des Syndicats nationaux nous a été faite, le conseiller J.-B. Déglise, un de leurs représentants à l'hôtel de ville, nous a dit qu'il demandait la salle pour une réunion d'un cartel de trois unions. Or, je sais que dans une de ces unions, qui n'est pas celle des Syndicats nationaux, des éléments subversifs occupent des postes de commande, ce qui avait sans doute influé sur la décision de la majorité des membres du comité exécutif de s'en tenir à la résolution de mai 1943 décidant de ne pas louer les salles à qui que ce soit en dehors des périodes électorales".

On a appris à l'hôtel de ville que les Syndicats nationaux ont sollicité de nouveau la permission d'utiliser la salle du marché S.-Jacques pour une assemblée convoquée pour demain soir, et que la demande a été agréée après l'adoption de la résolution précitée.

Le Comité exécutif permettra la location des salles municipales pour des fins d'assemblées publiques

Ces autorisations seront sujettes à la recommandation préalable du chef de police—"Cette résolution empêchera, grâce à la surveillance prescrite du Service de la police, que les salles puissent être utilisées par des éléments subversifs", déclare M. Houde dans une explication élaborée remise aux journalistes—L'assemblée de Tim Buck, au marché Atwater, en novembre

Le Soleil

18 Juin 1952

Le Comité exécutif, à sa séance d'hier après-midi, a décidé à l'unanimité, de modifier sa résolution du 17 mai 1943 concernant la location des salles municipales, en y ajoutant le paragraphe suivant: "Le Comité exécutif peut, cependant, louer pour des fins d'assemblées publiques, les diverses salles municipales à toute personne, groupe ou organisation, sur recommandation du directeur du Service de la police". Cette modification a été insérée sur la proposition du maire Houde, tel qu'en fait foi le texte de la résolution du Comité exécutif, remis aux journalistes tard hier soir, en

même temps qu'une déclaration de M. Houde.

Le maire explique: "Cette résolution empêchera, grâce à la surveillance prescrite du Service de la police, que les salles puissent être utilisées par des éléments subversifs".

Voici le texte de l'explication du maire Houde à la nouvelle attitude du Comité exécutif (on sait que le 23 mai dernier, la majorité du même Comité, avec deux dissidences, celles de MM. Frank Hanley et Lucien Croteau, refusa la salle du marché Saint-Jacques aux grévistes de Dupuis

Frères):

Déclaration du maire Houde

"En novembre 1942, M. Tim Buck, chef du parti communiste au Canada, tenait une assemblée dans la salle du Marché Atwater. Cette salle avait été louée sous de fausses représentations par un certain monsieur McCutcheon pour et au nom du Conseil national des droits démocratiques.

"Au cours de cette assemblée publique, le principal orateur fut M. Emery Samuel qui parlait sur une tribune ornée d'un drapeau rouge sang, surmonté d'une faucille et d'un marteau jaune, et qui, après avoir salué la foule avec le signe du poing fermé, se fit le propagandiste d'une souscription pour la levée de l'interdiction qui pesait sur le parti communiste. Les idées mises de l'avant étaient nettement subversives et de nature à nuire à l'ordre et à la paix.

"Les autorités municipales reçurent de nombreuses protestations à la suite de cette assemblée et en particulier du Comité diocésain de la jeunesse ouvrière catholique qui vint à l'hôtel de ville en délégation et soumit plus tard une requête demandant aux autorités "de ne jamais louer aucune de leurs salles publiques à des gens qui s'en serviraient pour

Salles municipales

Les salles municipales seront louées pour fins d'assemblées

M. le maire Houde a annoncé hier qu'à sa demande le Comité exécutif avait apporté un important amendement à la résolution relative à la location de ces salles — La Ville louera dorénavant celles-ci, mais sur rapport favorable du service de la police

S. H. le maire Camillien Houde a annoncé hier soir qu'à sa demande le comité exécutif avait, à l'unanimité, au cours de la journée, apporté un important amendement à la résolution datant de 1943, relative à la location des salles municipales, de façon à rendre celles-ci accessibles en tout temps "à toute personne ou organisation sur la recommandation du directeur du service de la police".

En 1943, le comité exécutif avait décidé de ne plus louer les salles municipales sauf pour fins d'assemblées politiques, un mois avant la tenue de toute élection fédérale, provinciale ou municipale.

A la demande d'associations

M. le maire a expliqué, dans une déclaration remise en même temps qu'il annonçait la décision de ses collègues de l'Exécutif, que c'était à la demande de nombreuses associations que l'administration avait, en 1943, jugé préférable de ne plus louer les salles municipales.

M. Houde a alors rappelé qu'en novembre 1942, Tim Buck, chef du parti communiste du Canada, tenait une assemblée au marché Atwater. "Cette salle avait été louée sous de fausses représentations par un certain M. McCutchon pour et au nom du Conseil national des droits démocratiques. Le principal orateur, Emery Samuel, s'était alors fait le propagandiste d'une souscription pour la levée de l'interdiction qui pesait sur le parti communiste. C'était à la suite de la location de cette salle qu'étaient parvenues de nombreuses protestations.

Plusieurs refus

"L'administration, de poursuivre M. Houde, a dû par la suite refuser un très grand nombre de demandes qui lui étaient formulées pour la location de ces salles, dont une faite assez récemment par le conseiller Burrows, au nom des cheminots en grève".

M. Houde a souligné que la résolution, telle qu'amendée, permettra à la Ville de louer ses salles sans crainte d'ennuis, parce que, "grâce à la surveillance que doit exercer le service de la police", celles-ci ne pourront pas être utilisées par des éléments subversifs.

68 *Le Petit Journal* 1 nov. 1953 LE PET

Une salle municipale rénovée dans le quartier de Bordeaux

Les citoyens de Bordeaux sont actuellement les gens les plus heureux du monde. Pour la bonne raison qu'ils vont, dans quelques semaines, retrouver, encore plus belle, la salle municipale qui leur fut enlevée, il y a quelques années, pour loger des familles que la disette de maisons avait jetées dans la rue. La ville de Montréal ayant enfin réussi à trouver des logis à ces malheureuses familles, c'est à la pression de certains conseillers et fonctionnaires municipaux, appuyés par l'Association des citoyens de Bordeaux, qu'on doit la restauration de cette salle si nécessaire au district.

Déjà le bureau de direction de l'Association prépare le premier événement d'importance qui se déroulera dans cette salle municipale, avec la ferme intention d'inviter à cette petite fête les conseillers municipaux du quartier, ainsi que les fonctionnaires qui ont si bien répondu à son appel. Au cours de la semaine, quelques officiels de la ville de Montréal sont venus se rendre compte du progrès des travaux de réfection qu'on exécute présentement à cette salle située à 12,137 avenue du Bois-de-Boulogne. On a pu, à cette occasion remarquer la présence de MM. Lucien Héту, directeur des Services municipaux; C.-E. Campeau, directeur-adjoint du Service d'urbanisme; Lucien Croteau, membre du Comité exécutif et conseiller municipal du quartier Ahuntsic-Villeray; Nicolas Vanier et Roger Gagnon, respectivement président et secrétaire de l'Association.

Autres améliorations

Il se peut que le quartier bénéficie avant longtemps d'autres améliorations. On restaure actuellement la caserne des pompiers, qui occupe le même édifice que ladite salle. Il est aussi question d'embaucher de nouveaux policiers pour Bordeaux, où, incidemment, l'on construit actuellement 105 maisons qui s'ajoutent aux 87 autres érigées depuis que, pour sa police, Bordeaux relève du poste de Cartierville.

Quant aux familles déplacées, elles ne regrettent pas leur ancien logement de fortune. Il faut dire que dans cette salle qu'on est en train de rendre à son but premier, elles ne pouvaient disposer que d'une seule pièce et que les lits étaient disposés près des tables de cuisine. Des demi-cloisons séparaient chacun de ces "appartements" et il n'y avait pour tout ce monde qu'une seule cheminée, une salle de toilette, une douche, un lavabo et une cuvette. Comme le soulignait une de ces mères de famille: "Ce n'était pourtant pas l'argent qui nous manquait, puisque nous avons en banque \$400 et que mon mari se fait \$1.25 de l'heure... Nous pouvions payer un loyer raisonnable, mais personne ne voulait ou ne pouvait nous louer..."

Heureusement que le problème est maintenant réglé pour les mères. Pour revenir à cette salle municipale de Bordeaux, disons

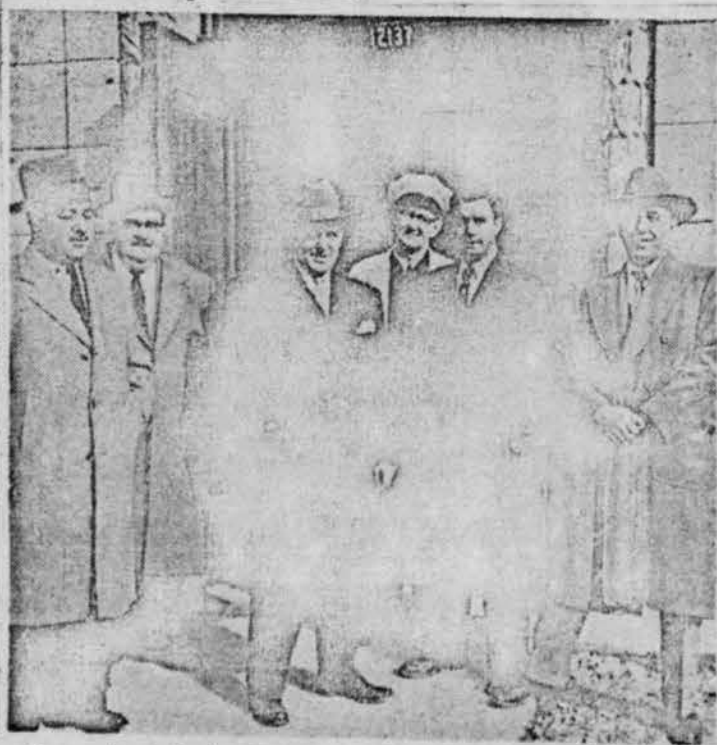
qu'elle fut célèbre en son temps et qu'elle a toute une histoire. C'est à cet endroit que feu M. Elle Blanchard, directeur des travaux publics de la Cité de Montréal, et sa femme, Mme Flore Blanchard, initiaient les gens de la région à l'art dramatique. Ils ont présenté là des dizaines et des dizaines d'opérettes, de pièces de théâtre et de concerts. Il y a aussi une famille Lambert, très intéressée à l'art dramatique, qui l'utilisa souvent à cette fin.

Toutes ces intéressantes activités vont maintenant recommencer à Bordeaux, où le besoin d'une salle municipale se faisait d'autant plus sentir que la paroisse St-Joseph, où se trouve la salle, n'a pas de salle paroissiale. Pour ce qui est des catholiques du moins, car les anglicans ont la leur sous leur église, rue Pasteur.

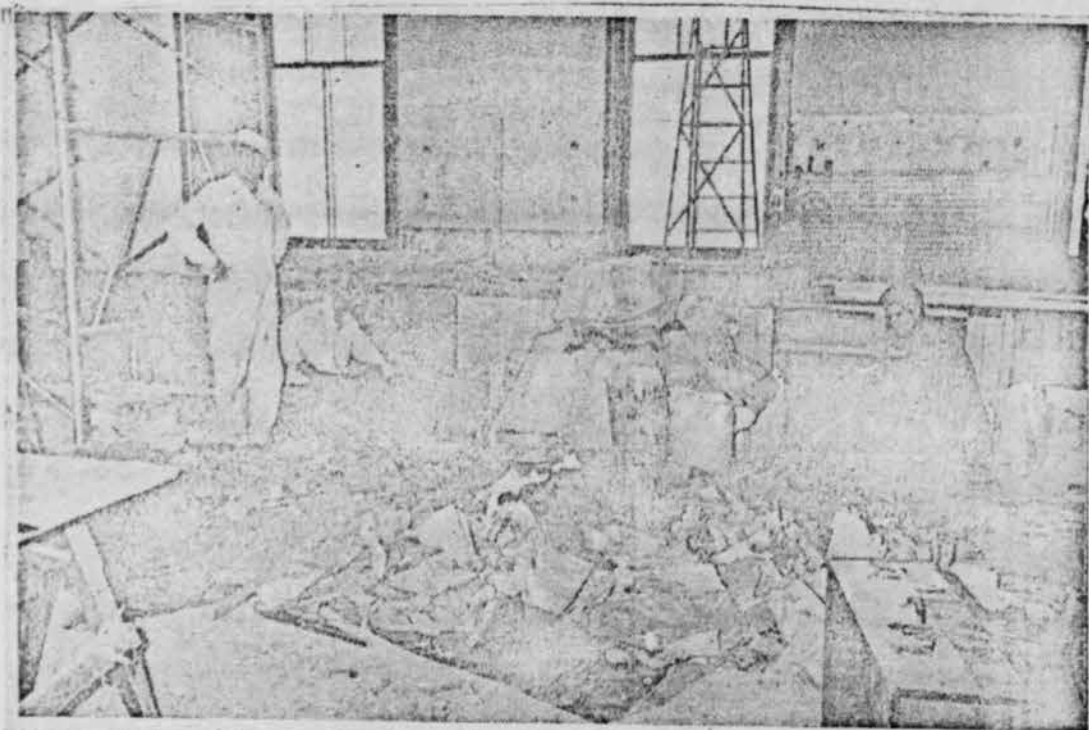
Le Canada Salle municipale inaugurée demain soir à Bordeaux

25 nov. 1953
Les citoyens de Bordeaux sont heureux. Enfin, ils ont leur salle municipale dont ils ont été privés durant un grand nombre d'années. Cette salle située dans un édifice municipal qui sert de caserne des pompiers et de bureau d'hygiène et qui servait aussi il y a quelques années au poste de police, est maintenant prête à servir les citoyens. Ces dernières années, elle avait été utilisée pour loger des familles nombreuses qui, non pas parce qu'ils manquaient d'argent, mais parce qu'elles avaient beaucoup d'enfants ne pouvaient trouver de gîte ailleurs.

L'Association des Citoyens de Bordeaux inaugurera officiellement cette salle située, avenue du Bois-de-Boulogne, demain soir, jeudi. Des conseillers municipaux, le directeur des services, M. Lucien Héту, et autres personnalités assisteront à cette inauguration.



De gauche à droite, MM. Lucien Héту, C.-E. Campeau, Lucien Croteau, Roger Gagnon et Nicolas Vanier, photographiés au cours de leur récente visite à la salle municipale de Bordeaux.



Des employés municipaux nettoyant le dessous du plateau de la future salle municipale rénovée.

Une salle municipale reouverte à Bordeaux

La ville de Montréal vient de remettre aux citoyens de Bordeaux la salle municipale dont ils ont été privés depuis plusieurs années pour la bonne raison que les autorités s'en servaient pour abriter des familles nombreuses incapables de se trouver des logements.

Située avenue du Bois-de-Boulogne, cette salle fait partie d'un édifice municipal servant de casernes de pompiers et de bureau d'hygiène municipal. Son inauguration aura lieu jeudi soir de cette semaine par une partie de cartes, à laquelle assisteront les conseillers municipaux du district.

La Presse

24. nov. 1953

\$1.2 million pour le mobilier urbain

Dans le cadre de son programme de revitalisation des artères commerciales, la ville de Montréal dépensera la somme de \$1.2 millions pour doter certaines rues d'un nouveau mobilier urbain.

Le conseil municipal de Montréal a en effet adopté une résolution en ce sens, lundi soir, en accordant au service des travaux publics de Montréal un contrat de \$1,2 millions pour la fabrication et l'installation de bacs à fleurs, bacs à arbres, bornes indicatrices et grilles d'arbres. Le prix total du contrat comprend les frais de financement du projet.

Ce mobilier qui a déjà été conçu par le service des travaux publics sera installé sur les rues Notre-Dame, Monk, Saint-Laurent, Fleury, Masson, Sherbrooke, Monkland, Ontario, Mont-Royal et Jean-Talon, dans les secteurs qui ont déjà été désignés pour bénéficier des effets du programme de revitalisation des artères commerciales.

Le programme RAC, qui a pour objectif

de rendre les rues commerciales concurrentielles avec les centres commerciaux de l'extérieur de Montréal, comprend l'installation de lampadaires stylisés, l'aménagement d'ilôts aux intersections et l'installation de bancs et d'arbres.

Entretien d'ascenseurs

Par ailleurs, les conseillers ont accordé le contrat d'entretien des ascenseurs des édifices municipaux aux compagnies «Les Ascenseurs Eastern Ltée et Ascenseurs Montgomery Cie Ltée».

Il y a 89 ascenseurs en fonctionnement dans les édifices municipaux et il en coûtera \$114,840 à la Ville pour assurer l'entretien de ces ascenseurs au cours de la prochaine année. Les contrats accordés par les membres du conseil, lundi, sont valides pour cinq ans et comprennent une clause d'indexation pour les quatre dernières années. Les deux soumissionnaires qui ont décroché les contrats étaient de loin ceux qui avaient fait les plus basses soumissions.